



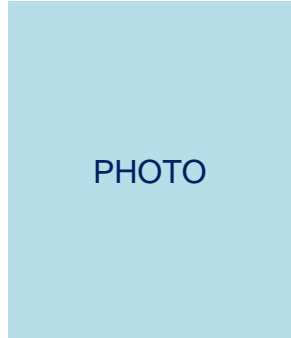
FORMABAD

Dossier de Candidature DESJEPS Badminton 2023-2024

Dossier de candidature à retourner avant le : 15 juin 2023

Auprès de :

FORMABAD
Pauline PEN
formation@ffbad.org



Etat Civil :

Mme, M. :

Prénom : Nom de jeune fille :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité : N° de Sécurité Sociale :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone :

Mobile :

N° de licence FFBaD :

E-Mail :

Statut actuel :

- Etudiant(e)
- Salarié(e)
- Demandeur d'emploi
- Autres (à préciser) :

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA IMMÉDIATEMENT REJETÉ

PARCOURS INITIAL

Parcours de formation

Diplômes scolaires, universitaires, professionnels et fédéraux obtenus

(Joindre une copie)

INTITULE DU DIPLOME	ANNEE D'OBTENTION / LIEU

Expérience de joueur de badminton

Meilleur classement FFBaD : / /

Autre :

EXPERIENCES EN LIEN AVEC LE DESJEPS Badminton

(Décrivez vos expériences)

STRUCTURE	PERIODE	ACTIVITES MENEES

PROJET PROFESSIONNEL

Situation actuelle

Si salarié :

Nom de l'employeur :

Adresse de l'employeur :

No SIRET :

Poste occupé :

Mission(s):

.....

.....

.....

Si étudiant :

Cursus suivi :

Etablissement support :

Si non salarié :

Statut :

Motivations pour entrer en formation

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Attentes de la formation

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

CONDITIONS PREVISIONNELLES DE DEROULEMENT DE L'ALTERNANCE DURANT LA FORMATION DESJEPS BADMINTON

Stagiaire

Nom :

Prénom :

Structure(s) d'alternance envisagée(s)*

Structure 1 (employeur) :

Adresse :

Nom et signature du responsable légal de la structure :

.....

Structure 2 (haut niveau, pôle espoirs ou pôle France) si différente :

Adresse :

Nom et signature du responsable légal de la structure :

.....

Tuteur envisagé

La liste des tuteurs à consulter ici :

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/encadrement/formateurs/documents-utiles/>

Nom, Prénom :

Nom, Prénom :

Le tuteur sera validé par le responsable de la formation à la suite du positionnement.

ELEMENTS FINANCIERS

Dans la perspective d'une entrée en formation DESJEPS Mention Badminton, et avant l'entrée en formation, vous devez nous communiquer les renseignements sur votre financement.

Nom du responsable payeur (stagiaire, employeur, autre) :

Financement pris en charge par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCO) : oui – non

Si oui et disponible, joindre la photocopie du document de prise en charge et indiquez le montant :
.....€

Financement pris en charge par un autre organisme (Conseil Régional, Direction Régionale, Conseil Général, Pôle Emploi...) : oui – non

Si oui et disponible, joindre la photocopie du document de prise en charge et indiquez le montant :
.....€

Pour rappel les frais pédagogiques s'élèvent à :

Formation complète : 8500€

Règlement financier :

En cas de non-paiement des frais de formation par le responsable payeur, FormaBad se réserve le droit d'exercer les recours usuels.

LETTRE ENGAGEMENT FINANCIER

STAGIAIRE : M. /Mme : ...

Candidat(e) à la promotion DESJEPS 2023/2024

NOMS DES FINANCEURS	MONTANT
Stagiaire :	
Etat :	
Région:	
OPCO :	
Employeur :	
Autre financeur (préciser) :	
TOTAL du coût de la formation : <i>(après éventuels allègements suite au positionnement)</i>	

Le stagiaire s'engage à régler le solde de la formation **avant la fin de la formation.**

Date, Signature du stagiaire précédée de la mention « *vu et pris connaissance* » :

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- La photocopie des diplômes possédés
- La photocopie de votre PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) ou toute autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS, etc...)
- 2 photos d'identité
- La photocopie recto/verso de la carte d'identité ou du passeport
- La photocopie de votre attestation de sécurité sociale
- La photocopie de la carte vitale
- La photocopie de l'assurance en responsabilité civile
- Un certificat médical de non contre-indication **à l'encadrement du Badminton pour la saison en cours**
-

Contacts

Secrétariat : Pauline PEN - 01 49 21 09 44 formation@ffbad.org

Responsable de la formation : Vincent LAIGLE – 06 98 24 35 05 vincent.laigle@ffbad.org

Merci de remplir également la fiche d'inscription demandée par la DRAJES du Grand Est (ci-après)

DESJEPS
"Performance sportive"
Mention BADMINTON
DOSSIER DE CANDIDATURE

Emplacement
PHOTO

Je soussigné(e) Mme M.

NOM et Prénom

Nom de jeune fille

Né(e) le _____ à _____

Nationalité :

Profession ou statut - précisez si vous êtes apprenti(e) :

Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé : NON OUI En cours

Adresse complète :

Téléphone (portable et/ou fixe) :

Adresse électronique :

Dernière classe suivie :

Titre(s) ou diplôme(s) scolaire-universitaire +, si c'est le cas, diplôme(s) dans l'animation
- le sport :

CONFIRME mon entrée en formation à FORMABAD, pour l'obtention :

Du DESJEPS Performance sportive – Mention «BADMINTON » (Formation complète)

D'une ou plusieurs Unités Capitalisables du DESJEPS Performance sportive – Mention « BADMINTON » (Formation partielle après repositionnement auprès de l'organisme de formation) : *précisez les UC qui vous manquent :*

Formation organisée du 4 juillet 2023 au 27 septembre 2024 :

Date limite de retour du dossier	15 juin 2023
----------------------------------	---------------------

Dossier à retourner COMPLET à : FORMABAD
--

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à

le

Signature :

Dossier : COMPLET

INCOMPLET

Annexe 1 :

Les activités visées par le DESJEPS : les référentiels

L'arrêté de la mention précise la possession du diplôme mentionné à l'article 1er atteste, dans le domaine du badminton, des compétences suivantes figurant dans le référentiel de certification :

- concevoir un plan stratégique de performance et de développement sportif ;
- coordonner un système d'entraînement et de développement sportif ;
- diriger un projet sportif ;
- conduire une démarche d'entraînement au service de la performance ;
- évaluer un système d'entraînement et de développement sportif ;
- analyser et proposer un projet de développement en matière d'équipement en lien avec l'augmentation des pratiques ; concevoir des actions de formation de formateurs et d'enseignants.

La fiche RNCP précise :

Le directeur sportif exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'performance sportive' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité pleine et entière du suivi financier et politique du projet sportif de la structure.

1- Il encadre des pratiquants confirmés et des cadres

Il encadre les athlètes dans le cadre de la compétition.

Il encadre des stagiaires dans le cadre de formation de formateurs.

2- Il encadre des activités complexes d'entraînement et de formation

Il pilote un système d'entraînement.

Il organise le système de l'entraînement.

Il analyse les facteurs de la performance sportive individuelle ou collective dans son champ d'expertise.

Il évalue le système d'entraînement.

Il formalise les bilans sportifs.

Il conduit l'évaluation du système de travail.

Il procède à l'évaluation des membres de l'équipe technique.

3- Il conçoit le projet de la structure et la dirige

Il prépare le projet stratégique de performance dans un champ disciplinaire.

Il formalise un projet de développement.

Il accompagne l'équipe dans l'analyse de son organisation de travail.

Il négocie le plan de formation du personnel.

Il définit le fonctionnement financier de la direction sportive.

Il rend compte de la mise en œuvre de la délégation.

Il évalue la pertinence du fonctionnement administratif de la direction sportive.

Il explique les écarts constatés entre les résultats et les objectifs fixés.

Il propose aux instances dirigeantes de nouvelles perspectives de développement.

Capacités et compétences attestées :

1

Accompagner l'athlète vers l'optimisation de la performance.
Accompagner les stagiaires en formation de formateurs.
Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants

2

Concevoir le plan de performance sportive.
Définir les axes de la préparation physique des athlètes.
Définir les axes de la préparation mentale des athlètes dans le respect de l'intégrité morale et physique de la personne.
Planifier la préparation de la performance sportive.
Concevoir les dispositifs d'évaluation.
Conduire l'évaluation du projet de la performance.
Organiser des actions formatives dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation.
Encadrer la discipline sportive en sécurité.

3

Construire la stratégie d'une organisation du secteur.
Proposer des scénarios de développement susceptibles de répondre à la demande des prescripteurs dans le cadre des objectifs sportifs.
Préparer la prise de décision.
Elaborer un projet de développement.
Mobiliser les instances dirigeantes élues.
Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur.
Analyser le compte de résultat et le bilan annuel.
Rendre compte de la mise en œuvre de la délégation.

Annexe 2 :

Présentation du DESJEPS :

Ce diplôme remplace le BEES 2 depuis juillet 2008 dans le Badminton mais seulement depuis 2012 de manière effective. Il est organisé par Unités Capitalisables (UC) faites de compétences. Cela signifie que le diplôme ne peut être obtenu qu'une fois acquises les quatre unités de compétence qui le composent.

Ces dernières sont :

UC 1 : EC* de construire la stratégie d'une organisation du secteur.

UC 2 : EC* gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur.

Spécialité « performance sportive » :

UC 3 : EC* de diriger un système d'entraînement en Badminton.

Mention « Badminton » :

UC 4 : EC* d'encadrer le Badminton en sécurité.

Le DESJEPS est un diplôme socio-sportif, ce qui veut dire que deux UC (UC 1&2) sont communes aux deux spécialités qui sont « performance sportive » et « animation socio-éducative ou culturelle ».

Déroulement de la formation mise en œuvre par FormaBaD :

13 mois de formation d'août 2023 à septembre 2024

635h de formation s'organisant comme suit :

- 2 jours de positionnement
- 10 séminaires de 5 jours sur plusieurs centres de formation (INSEP, Creps d'Alsace, Creps d'Aquitaine, Creps du Centre)
- 1 séminaire de 5 jours sur le lieu de compétitions internationales (Internationaux de France)
- 1 séminaire de 5 jours sur un stage du collectif France Jeune
- Formation à distance
- Accompagnement de collectifs nationaux.

475h d'alternance dans des structures plaçant les stagiaires en situation de mener des activités de niveau DESJEPS (cf. référentiels ci-dessus).

TOTAL de 1100h de formation sur 14 mois.

Les dates importantes de la formation :

Sélections : 3 et 4 juillet 2023 (INSEP)

Positionnement : 4 et 5 juillet 2024 (INSEP)

Début de la formation : 4 juillet 2023 (positionnement, INSEP)

Fin de la formation : 27 septembre 2024 (séminaire 12, INSEP)

Période certifications : 1^{er} janvier – 6 octobre 2024

Période de rattrapage : 1^{er} avril – 31 octobre 2024

Annexe 3 :

Calendrier général de la formation DESJEPS*Sous réserve d'habilitation de la DRAJES Grand Est*

	Date	Lieu
Envoi des dossiers de candidature	15 juin 2023	FFBaD
EPEF et Tests de sélection	3 et 4 juillet 2023	INSEP
Positionnement	4 et 5 juillet 2023	INSEP
Séminaire n°1	4 au 8 septembre 2023	INSEP
Séminaire n°2	23 au 27 octobre 2023	YIFB Coubertin
Séminaire n°3	20 au 24 novembre 2023	CREPS de Talence
Séminaire n°4	18 au 22 décembre 2023	CREPS de Strasbourg
Séminaire n°5	22 au 26 janvier 2024	CREPS de Talence
Séminaire n°6	19 au 23 février 2024	CREPS de Bourges
Séminaire n°7	18 au 22 mars 2024	CREPS de Strasbourg
Séminaire n°8	15 au 19 avril 2024	INSEP
Séminaire n°9	13 au 18 mai 2024	CREPS de Strasbourg
Séminaire n°10	24 au 28 juin 2024	CREPS de Bourges
Séminaire n°11	26 au 30 août 2024	<i>Lieu à définir</i>
Séminaire n°12	23 au 27 septembre 2024	INSEP
Période de certification	1er janvier – 6 octobre 2024	
Période de rattrapage	1 avril au 31 octobre 2024	

Les lieux sont susceptibles de changer avant le positionnement.

Répartition des volumes horaires

	Date du séminaire	Volume
Positionnement	4 et 5 juillet 2023	10h
Séminaire n°1	28 août au 1er sept 2023	35h
Séminaire n°2	25 au 29 septembre 2023	35h
Séminaire n°3	23 au 27 octobre 2023	35h
Séminaire n°4	20 au 24 novembre 2023	35h
Séminaire n°5	18 au 22 décembre 2023	35h
Séminaire n°6	22 au 26 janvier 2024	35h
Séminaire n°7	19 au 23 février 2024	35h
Séminaire n°8	25 au 29 mars 2024	35h
Séminaire n°9	29 avril au 3 mai 2024	35h
Séminaire n°10	24 au 28 juin 2024	35h
Séminaire n°11	26 au 30 aout 2024	35h
Séminaire n°12	23 au 27 septembre 2024	35h
Formation à distance		115h
Formation en lien avec des déplacements des EdF		90h
	TOTAL	635h

Comment financer votre formation ?

Vous êtes salarié

Le plan de développement des compétences (ex plan de formation)

<https://www.afdas.com/entreprises/services/financements/connaitre-les-dispositifs-de-financement/plan-de-formation#plan-de-developpement-des-competences-des-entreprises-de-moins-de-50-salaries->

La reconversion ou promotion par alternance (Pro-A) (ex période de professionnalisation)

<https://www.afdas.com/entreprises/services/financements/connaitre-les-dispositifs-de-financement/alternance/periodes-de-professionnalisation#quels-sont-les-salaries-concernes-?>

Le Compte Personnel de Formation (CPF) – secteur privé (ex DIF)

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Le CPF de transition (ex CIF)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14018>

Les OPCO (AFDAS)

<https://www.afdas.com>

Vous êtes demandeur d'emploi

Les financements via le Conseil Régional : Programme Régional de formation professionnelle - PRF, Aide Individuelle Régionale vers l'emploi - AIRE

Les actions de formation financées par Pôle Emploi : AFC, AIF, AFPR, POEI, CPF

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/en-formation/definir-vos-besoins/financer-ma-formation.html>

Pour les jeunes

Dispositif Sésame

<https://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/aide-a-la-formation/sesame/>

Le contrat de professionnalisation

<https://www.afdas.com/entreprises/services/financements/connaitre-les-dispositifs-de-financement/alternance/contrat-de-professionnalisation>

Pour tout renseignement supplémentaire

<https://www.ffbad.org/espaces-dedies/encadrement/entraîneurs/formations-professionnelles/desjeps/>